



Nouveau pavillon de l'école sec. Roger-Comtois 262, rue Racine

Consultation publique

10 juin 2025

Objectif de l'activité

Objectif de l'activité



Consultation publique : Réglementation

Activité concernant les modifications réglementaires

- Présentation des modifications réglementaires
- Questions et commentaires

Mise en contexte 74.4

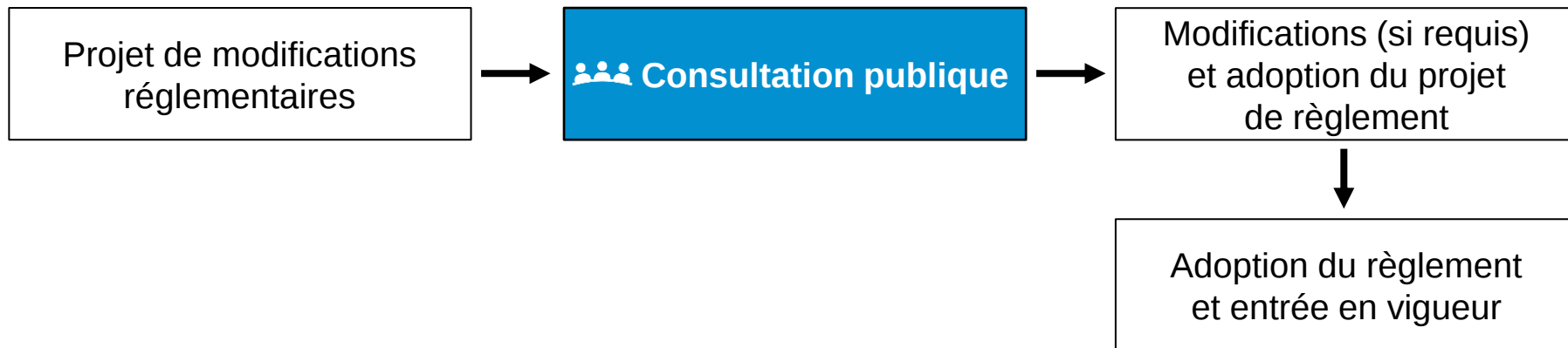
- Le gouvernement du Québec a octroyé à la Ville de Québec des pouvoirs spéciaux concernant les établissements scolaires
- L'article 74.4 de la Charte vise notamment un équipement **institutionnel**, comme une université, un collège, etc.
- Objectif : sécuriser les projets qui répondent à un **besoin urgent**

Objectif de l'activité



Consultation publique : Réglementation

Activité concernant les modifications réglementaires



Projet : localisation et historique

Contexte d'insertion

- Terrain servant de débarcadère pour autobus
- Édifices commerciaux à proximité : bureaux, commerces de vente de détail
- Artère principale : boulevard des Étudiants

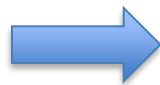


Modifications réglementaires

Modifications réglementaires

Règlement sur la réalisation d'un projet institutionnel relatif à un établissement scolaire sur le lot numéro 1 274 744 du cadastre du Québec, R.V.Q 3465

- Règlement en vertu de l'article 74.4 de la Charte de la Ville de Québec
- Non susceptible d'approbation référendaire



Les commentaires sont importants
Ils servent à éclairer la prise de décision finale

Projet assujetti à l'approbation de la Commission
d'urbanisme et de conservation de Québec (CUCQ)

Modifications réglementaires



Normes d'implantation

Normes actuelles (règlement en vigueur)	Normes proposées (projet de règlement)
1 seul bâtiment principal autorisé sur le lot	Autorisé 2 bâtiments sur un même lot

Prochaines étapes

Étapes	Dates (2025)
Consultation publique	10 juin
Adoption du règlement	2 juillet
Entrée en vigueur du règlement	Juillet

Merci!